

Assemblée communale ordinaire, lundi 3 avril 2023, à 19h30, à la halle de gymnastique de l'école, Rue du Carmel 1

Président : M. Jean-Claude Berberat, président des Assemblées
Secrétaire : Monsieur Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 11 du 23 mars 2023 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tout-ménage.

Trente-deux citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats, membres de l'autorité compris.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation de celle-ci. Il excuse l'absence de Monsieur Noël Saucy, conseiller communal. Il propose Messieurs DS et WM pour fonctionner en tant que scrutateurs.

Monsieur le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 décembre 2022, publié sur le site internet de la Commune ;
2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 90'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le raccordement de la ferme "Le Tivila" au réseau d'eau communal et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider ;
3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le déplacement des lignes électriques moyenne et basse tension au lieu-dit "Planches des Oeuches" dans le cadre du projet de construction de la Société coopérative de fromagerie ;
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement du chauffage de l'immeuble Rue de la Liberté 69, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt ;
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 210'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement énergétique, ainsi que pour divers travaux d'entretien au bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt ;
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la mise en place d'installations de production d'énergie solaire au bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt ;
7. Divers.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du lundi 19 décembre 2022 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 90'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le raccordement de la ferme "Le Tivila" au réseau d'eau communal et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour l'introduction de ce point de l'ordre du jour. La ferme « Le Tivila » n'est pas raccordée au réseau d'eau de la Commune et le Conseil communal souhaite remédier à ce problème afin de satisfaire la demande de la famille Zuber, exploitante de la ferme. En effet, l'approvisionnement en eau actuel dépend de la capacité de la source existante.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Le Service des eaux va installer une conduite d'environ 380 m' afin de raccorder cette ferme ce qui facilitera le travail des exploitants agricoles qui doivent s'approvisionner en eau, dans les périodes d'étiage, à un hydrant du village. Des subventions à hauteur d'environ 40% sont attendues pour ces travaux.

Les coûts des travaux sont les suivants :

Travaux	Montant TTC	
Génie civil	Fr.	27'500.00
Conduites et hydrantes	Fr.	55'500.00
Frais, divers et imprévus	Fr.	7'000.00
TOTAL	Fr.	90'000.00

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 90'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le raccordement de la ferme "Le Tivila" au réseau d'eau communal et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, le consolider

3. Discuter et voter l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le déplacement des lignes électriques moyenne et basse tension au lieu-dit "Planches des Oeuches" dans le cadre du projet de construction de la Société coopérative de fromagerie

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

La Société coopérative de fromagerie va construire un nouveau bâtiment afin d'agrandir les installations existantes. Ce bâtiment sera situé sur le tracé actuel de la ligne à moyenne tension. Il n'est

pas possible de laisser cette ligne sous un bâtiment, raison pour laquelle cette dernière doit être déplacée.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et il redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Monsieur Daniel Rohrbach présente le détail des coûts des travaux et informe l'Assemblée qu'il n'y a pas de subvention car il s'agit d'une modification du tracé d'une ligne électrique existante.

Travaux	Montant HT	
Génie civil	Fr.	50'000.00
Travaux réseau électrique	Fr.	56'500.00
Frais d'ingénieurs, émoluments, frais divers	Fr.	3'000.00
Divers et imprévus	Fr.	2'000.00
TOTAL HT	Fr.	111'500.00
TVA 7.7%	Fr.	8'585.50
Correction pour arrondi	Fr.	-85.50
TOTAL TTC	Fr.	120'000.00

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur WM demande s'il y a une participation de la fromagerie. Non, cela n'est pas prévu.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 120'000.00, à couvrir par le fonds spécial Amélioration du réseau (MCH1), pour le déplacement des lignes électriques moyenne et basse tension au lieu-dit "Planches des Oeuches" dans le cadre du projet de construction de la Société coopérative de fromagerie.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 80'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement du chauffage de l'immeuble Rue de la Liberté 69, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Le chauffage actuel du bâtiment communal Rue de la Liberté 69 est un chauffage à mazout qui a subi des dégâts lors des inondations de 2021 mais qui a pu être réparé provisoirement.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Le chauffage à mazout va être remplacé par une pompe à chaleur. Les chiffres présentés ce soir ressortent d'un dossier établi par le bureau d'architecture Arches 2000 SA. Il s'agit d'un prix plafond et le Conseil communal est persuadé de pouvoir réaliser ces travaux à un prix inférieur. Monsieur Daniel Rohrbach informe l'Assemblée qu'il n'y a pas eu d'appels d'offre.

Les coûts sont les suivants :

Travaux	Montant TTC	
Pompe à chaleur et chauffe-eau	Fr.	38'000.00
Main d'œuvre	Fr.	20'000.00
Frais permis de construire	Fr.	2'000.00
Ev. démontage de la citerne à mazout	Fr.	10'000.00
Divers et imprévus	Fr.	7'000.00
TOTAL	Fr.	77'000.00
Arrondi à	Fr.	80'000.00

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur HD demande une confirmation que ce bâtiment appartient bien à la Commune. C'est le cas.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 80'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour le remplacement du chauffage de l'immeuble Rue de la Liberté 69, donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt.

5. Discuter et voter un crédit de Fr. 210'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement énergétique, ainsi que pour divers travaux d'entretien au bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Cette demande de crédit fait également suite à une étude du bureau Arches 2000 SA pour la rénovation du bâtiment administratif.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Monsieur Daniel Rohrbach donne connaissance des détails de la demande du crédit. Le chauffage à mazout actuel sera également changé au profit d'une pompe à chaleur. Il est possible, par la suite, de pouvoir raccorder l'église. Pour tous ces travaux, des offres seront demandées, raison pour laquelle des frais d'honoraires sont mentionnés. Il s'agit d'un prix plafond et le Conseil communal est persuadé de pouvoir réaliser ces travaux à un prix inférieur.

Travaux	Montant TTC	
Echafaudages	Fr.	6'400.00
Fenêtres bois	Fr.	64'800.00
Peinture façades et avant-toits	Fr.	20'000.00
Chauffage	Fr.	70'000.00
Volets	Fr.	20'000.00
Tablettes de fenêtres	Fr.	2'200.00
Divers et imprévus	Fr.	11'600.00
Honoraires	Fr.	15'000.00
TOTAL	Fr.	210'00.00

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur FB demande s'il est prévu d'isoler les façades. Selon le bureau d'architecture, il n'est pas souhaitable de réaliser une isolation des façades en raison de la nature du bâtiment.

Madame HM demande en quelle année ce bâtiment a été rénové. Les travaux ont eu lieu en 1998-1999.

Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite savoir pourquoi mettre des fenêtres en bois et non des fenêtres bois-alu ou PVC. Le choix définitif des fenêtres n'est pas encore arrêté.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 210'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'assainissement énergétique, ainsi que pour divers travaux d'entretien au bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt.

6. Discuter et voter un crédit de Fr. 100'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la mise en place d'installations de production d'énergie solaire au bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, donner

compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt

Monsieur Jean-Claude Berberat passe la parole à Monsieur Daniel Rohrbach, conseiller communal, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Daniel Rohrbach indique que le Conseil communal a souhaité investir dans les énergies renouvelables pour son bâtiment administratif.

Monsieur le président demande si l'entrée en matière est combattue, ce qui n'est pas le cas et redonne la parole à Monsieur Daniel Rohrbach.

Les panneaux solaires pourraient être installés sur les toits des bâtiments annexes, sur le talus devant le mur du cimetière, voire sur la pan Sud du toit du bâtiment administratif. Une batterie de stockage serait installée dans le sous-sol de ce bâtiment. Il est également prévu de poser une borne de recharge pour véhicules électriques. Cette installation de production permettra également de faire des économies au niveau de la consommation électrique.

Les coûts sont les suivants :

Travaux	Montant HT	
Installations photovoltaïques	Fr.	37'500.00
Bornes de recharges, y compris travaux de génie civil	Fr.	9'000.00
Tableau électrique	Fr.	8'000.00
Renforcement du réseau, y compris travaux de génie civil	Fr.	10'000.00
Batterie de stockage	Fr.	19'500.00
Travaux entreprises, prestations Service électrique	Fr.	6'000.00
Divers et imprévus	Fr.	3'000.00
TOTAL HT	Fr.	93'000.00
TVA 7.7%	Fr.	7'161.00
Correction pour arrondi	Fr.	-161.00
TOTAL TTC	Fr.	100'000.00

Monsieur Jean-Claude Berberat remercie Monsieur Daniel Rohrbach pour ses explications et ouvre la discussion.

Monsieur WM demande s'il n'est pas possible de poser plus de panneaux sur le toit du bâtiment administratif et est-ce que les travaux seront coordonnés avec la rénovation du bâtiment. Les emplacements des panneaux photovoltaïques sont provisoires et le projet doit encore être peaufiné.

Monsieur FB souhaite connaître la puissance de la batterie. Cette batterie aura une puissance d'environ 20 kVA.

Monsieur CR demande si les bornes de recharge seront en libre-service. Non, le tarif appliqué sera similaire à celui pratiqué par les Services industriels de Delémont.

Monsieur FC demande le nombre de borne de recharge qui sera installé. Il est prévu d'installer au maximum deux bornes de recharge.

Monsieur Jean-Claude Berberat demande s'il ne serait pas possible d'attendre les avancées de la technologie au sujet des batteries des véhicules qui pourraient servir également comme batterie de stockage. Cela reste ouvert.

Monsieur WM souhaite que les Autorités communales réalisent un projet en posant le maximum de panneaux photovoltaïques. Le Conseil communal en prend acte. Monsieur Daniel Rohrbach profite de cette question pour informer l'Assemblée que la production électrique par les particuliers pose des problèmes au Service électrique. Il faudra renforcer le réseau afin de pouvoir récupérer cette production et ne pas arriver à des coupures de réinjection.

Monsieur DS demande si le prix est une estimation ou selon des offres reçues. C'est une estimation selon les coûts actuels.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 100'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la mise en place d'installations de production d'énergie solaire au bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, donne compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et, le cas échéant, consolider l'emprunt

7. Divers

Monsieur Jean-Claude Berberat ouvre la discussion pour les divers.

Monsieur GM constate que beaucoup d'argent a été dépensé ce soir. Il souhaite poser trois questions au Conseil communal :

- *il n'y a rien pour une place de jeu malgré la pétition déposée et les montants présentés dans les budgets ;*
- *le concept de circulation à la Route de Courtételle n'est pas encore mis en place, pourquoi ? ;*
- *il a transmis des messages courriels et a tenté de joindre par téléphone un conseiller communal, dans le courant du mois de février, sans réponse. Est-ce normal ?*

Monsieur Frédéric Scheurer informe l'assemblée que le projet pour la place de rencontre à la Route de Courtételle dépasse le projet de réalisation d'une place de jeu. Il signale qu'un crédit sera présenté lors de l'Assemblée du mois de juin. Il insiste sur le fait que ce projet dépasse le concept d'une simple place de jeu mais sera une vraie place de rencontre multigénérationnelle.

Le concept de circulation prend effectivement du retard mais les mesures seront très prochainement publiées dans le Journal officiel afin de pouvoir être mises en place.

Pour ce qui est des non-réponses apportées, Monsieur Frédéric Scheurer s'excuse auprès de Monsieur GM pour n'avoir pas réagi à ces messages.

Monsieur GM n'est pas très content sur la réponse donnée à sa dernière question. Il souhaite également une explication complémentaire quant aux mesures de circulation à la Route de Courtételle.

Monsieur Frédéric Scheurer lui indique que les mesures du concept de circulation seront publiées dans le Journal officiel avant l'Assemblée communale du mois de juin.

Madame IS interpelle le Conseil communal concernant la vitesse des véhicules à la Route de Bourrignon. Elle souhaite que le Conseil communal fasse quelque chose pour cette situation. Monsieur Gabriel M. Chappuis indique que les règles de circulation sont suivies par plus de 90% des automobilistes, ce qui est confirmé par les mesures effectuées avec le radar sympathique. La pose d'un radar par la Police cantonale est possible. Selon lui, des mesures physiques devraient être prises par la pose, par exemple, de gendarmes couchés mais cela n'engage que lui.

Madame HM se permet de revenir sur l'état de la place de jeu à la Route de Courtételle. Elle souhaite qu'il y ait au moins une réparation des installations existantes. Elle est très fâchée que ce crédit n'ait pas été présenté ce soir. Elle rappelle aussi qu'une information avait été donnée concernant une inauguration possible de cette place en automne 2022. Monsieur Frédéric Scheurer rappelle que ce projet a été longuement discuté au sein du Conseil et qu'il a fallu du temps pour trouver un consensus.

Madame FG rappelle que le projet de départ était une place de jeu. Pourquoi ce projet a évolué en place de rencontre. Monsieur Frédéric Scheurer indique que ce projet n'a pas fondamentalement changé mais a évolué vers une place permettant un autre usage que du jeu, comme, par exemple, un espace pique-nique. *Madame FG souhaite savoir pourquoi ce projet a évolué ainsi.* Le Conseil communal a souhaité créer un espace de rencontre pour offrir un endroit pour toute la population.

Madame VB demande s'il est prévu d'améliorer la place de jeu de l'école. C'est le cas. Toutefois, la Commune réfléchit également à la création d'une crèche. Dès lors, c'est dans ce cadre-là que la rénovation de la place de jeu sera réalisée.

Monsieur FB a deux questions concernant la circulation. La première concerne le passage pour piétons à la Route de Porrentruy. Il avait été question de déplacer ce passage. Monsieur le maire informe que le Conseil communal a décidé de demander au Service des infrastructures de la République et Canton du Jura de maintenir ce passage, voire de le déplacer en peu plus en amont.

Monsieur FB pose sa deuxième question qui concerne le chemin AF situé près du quartier de Champ-de-Val. Il signale qu'une quantité importante de véhicules utilisent ce chemin AF. Monsieur Frédéric Scheurer signale que ce chemin fait partie des mesures de circulation qui devraient être publiées prochainement comme celles de la Route de Courtételle. Le but est de créer une boucle de circulation qui devrait ainsi empêcher le trafic de transit. Si ces mesures devaient être insuffisantes, le Conseil communal pourrait prendre des décisions plus restrictives.

Monsieur WM demande si la Commune est au courant de l'avenir des sites IMJU à la Route de Courtételle et Keusen à la Route de Delémont. Monsieur Frédéric Scheurer informe l'Assemblée que le plan spécial les Quatre-Faulx a été modifié afin de pouvoir installer un bar à café dans le projet IMJU.

Il rappelle que c'est un projet privé et la Commune ne peut pas faire plus. Pour le projet Keusen, il s'agit aussi d'un projet privé et le Conseil communal n'a pas plus d'informations à donner et n'a pas connaissance du projet.

Madame IC souhaite savoir où en est le projet de crèche privée qui devrait voir le jour dans les bâtiments en construction à la Route de Courtételle (IMJU). Monsieur Sigismond Jacquod indique que la Commune a un projet de crèche communale et n'a pas soutenu le projet de crèche privée prévu dans le bâtiment en construction à la Route de Courtételle. Monsieur le maire informe que ce projet a été reconnu d'utilité publique pour sa partie centre d'accueil pour familles en difficultés.

Monsieur HL a également une question sur la circulation à la rue du Carmel. Actuellement, il est possible de parquer sur le côté gauche de la route dans le sens école - Carmel. C'est un problème pour les transports publics qui rencontrent des difficultés pour croiser. Selon lui, il faudrait autoriser le stationnement sur le côté droit de la chaussée. Le Conseil communal prend acte et va voir ce qui est possible de faire.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Monsieur le président remercie les personnes présentes ce soir. Il adresse également ses remerciements aux Autorités communales.

Il lève l'Assemblée à 21h05.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président : le secrétaire :

Jean-Claude Berberat

Vincent Chételat